

COLLÈGE TERRITOIRES

« Comment le paysage peut-il être matrice du projet territorial ? »

15 octobre 2025

Compte rendu

Les intervenants :

Bertrand Follea, paysagiste DPLG et urbaniste, directeur de l'agence Folléa-Gautier

Gilles Rudaz, collaborateur scientifique à l'Office fédéral de l'environnement de Suisse

Béatrice Gilet, directrice et **Henri Hasser**, président du Syndicat mixte du SCoT de l'agglomération Messine (SCoTAM)

Sandrine Guiheneuf, directrice du PNR du Marais Poitevin

Lydie Bayle, inspectrice des sites à la DREAL Nouvelle Aquitaine

Thibaut Gaborit, responsable du service patrimoine naturel, Département d'Ille et Vilaine

Christophe Degruelle, président de la Communauté d'agglomération de Blois

Cette session a été organisée par les co-coordonnatrices du collège « Territoires », **Brigitte Baccaïni** et **Christine Mesurolle**, en collaboration avec **Coralie Moulin**, Inspectrice à la mission d'inspection générale des Sites et Paysages (MIGSP), coordonnée par **Philippe Schmit**.

L'objectif de la matinée consiste à considérer le **paysage comme matrice et fil conducteur** de projets territoriaux, avec une approche **plurielle et transversale** intégrant la **perception**, la **sensibilité** et les **interrelations** (eau, foncier, énergie, agriculture, habitat, santé, risques naturels).

Introduction (Brigitte Baccaïni, Christine Mesurolle, Philippe Schmit)

Aux termes de la Convention européenne du paysage, le concept de « paysage » désigne « *une partie du territoire telle que perçue par les populations* », résultant de l'action et des interrelations des facteurs naturels et humains. Est mise en avant sa dimension sensible et patrimoniale et sa capacité à créer du lien social, de l'échange et de la concertation. Le paysage permet de « *transversaliser* » des enjeux multiples (eau, foncier, énergie, agriculture, habitat, santé, risques), constituant un outil utile de portage de projet. Est soulignée l'importance d'intégrer le regard des inspecteurs des sites de l'État dont l'intervention est inscrite au programme de la session.

Philippe Schmit a présenté la MIGSP au sein de l'IGEDD qui, pour mémoire, assure notamment la publication d'une veille paysagère trimestrielle et veille au suivi des quatre volets de la Convention européenne précitée (connaissance, protection, intégration, gestion). À titre d'illustration d'actions entreprises par la MIGSP, est citée la formation au paysage des élus en collaboration avec les CAUE (cette initiative s'inscrit en continuité du rapport de Jean-Pierre Thibault, Serge Brentrop et Brigitte Baccaïni « *Sensibilisation et formation des élus locaux à l'approche paysagère* » publié en mars 2022) qui s'est traduite par la mise en œuvre d'une action de formation de 600 élus dans 43 départements. Le paysage constitue un élément identitaire et un lien entre nature/urbain et passé/futur, et doit être le point de départ des projets et documents d'urbanisme. Les effets attendus doivent se traduire par une meilleure appropriation citoyenne, des débats, un renforcement des projets, le respect de l'histoire des lieux, la qualité des réalisations. Parmi les pistes d'action soulignées : la nécessaire massification de la formation des élus et le renforcement du rôle des CAUE.

La démarche paysagère comme politique de transition écologique territoriale (Bertrand Folléa, paysagiste DPLG et urbaniste, directeur de l'agence Folléa-Gautier)

Nous sommes dans un contexte de crise systémique, au-delà de la seule question climatique, lié notamment à la dépendance aux énergies fossiles (« drogue assez dure »), avec des conflits mondiaux, le délitement des liens sociaux, et

la pensée moderniste (le sous-titre de la charte d'Athènes de Le Corbusier est « une injonction à penser droit »). C'est une approche violente, car l'énergie permet de raser des villes, comme déplacer des montagnes. C'est aussi une crise de notre relation au vivant. Comme l'indique Edgar Morin, on vit dans un système qui divise (taylorisme, zoning, division pour mieux régner). La puissance s'acquière en cassant des liens. C'est une logique de l'émiettement. Or, quand on découpe le tapis, il n'y a plus de tapis. Nous vivons une crise de nos relations au vivant, une crise de la méthode ; on a du mal à penser cette relation, du fait d'une logique émiettée où le sectoriel prévaut.

Il est proposé le concept de « paysage relationnel » pour dépasser trois réductions du paysage perçu comme :

1. Simple conséquence technique d'aménagement ;
2. Posture conservatrice ;
3. « Décor à planter », compromis décoratif

Aucune de ces trois conceptions atrophiées du paysage ne donne de méthode pour construire notre milieu de vie, en tenant compte des relations (écologiques, culturelles, sociales). Le paysage au plein sens du terme devient à l'inverse une méthode structurante, permettant de s'inscrire dans l'écheveau de relations matérielles, culturelles, écologiques. Il est l'expression de la relation d'une population à son milieu, et vecteur de relations sociales ; des relations sensibles en termes de perceptions et d'usages. Le paysagiste fait un travail de couture : il met la marge au centre, la lisière au milieu de ses préoccupations. Et il doit élargir le regard au-delà du seul sujet, comme en couture, prendre davantage de tissu. Le rôle des élus comme chefs d'orchestre et des paysagistes à la partition, accordant les actions des uns et des autres dans un même espace, doit s'affirmer et nécessite de la formation (rôle important des CAUE, qui sont actuellement en difficulté).

Est exposé le double enjeu de la transition :

- **L'atténuation** du changement climatique : concevoir des **paysages sobres et décarbonés** (économie, mobilités, habitat, agriculture, énergie).
- **L'adaptation** au changement climatique : reconquête de la **biodiversité**, des **milieux nourriciers**, de l'**eau** et des **sols**.

La métaphore de l'**archipel** est convoquée, avec 3 grandes composantes :

- **La mer matrice** : Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (**ENAF**), souvent sous-représentés sur les cartes, fondations des territoires. Le plan paysage développe souvent les relations avec les espaces agricoles.
- **Les îles** : villes et villages soumis à l'**étalement urbain** ; nécessité de **réinventer ces entités**.
- **Les rivages, les lisières** : les PLU oublient souvent les espaces d'**interface** alors qu'ils existaient : potagers, jardins, vergers ... ; ils sont à **reconquérir**.

Une carte des risques montre l'enjeu des interfaces : incendies, littoral, inondations, submersion, risque technologique. D'où l'importance de gérer les interfaces, les limbes de la ville.

Parmi les quelques exemples cités, l'**agglomération de Blois**, la **métropole Aix-Marseille-Provence**, **La Réunion** (repenser un projet routier pour **rétablir des relations** qui se sont perdues entre les habitants et leur milieu ; jusqu'à l'échelle de la bordure de trottoir, qui est un espace de relations).

Échanges avec les participants :

- **Carole Pezzoli (CAUE d'Alsace)** souligne la difficulté issue de la sectorisation des différents acteurs qui interviennent dans le champ du paysage et le manque d'écoute des paysagistes. **Bertrand Folléa** évoque en réponse l'héritage d'une science fragmentée qui a tout découpé en morceaux. Il faut utiliser fil et aiguille plutôt que des ciseaux. Les élus voient la fragilisation du lien social. D'où la nécessité de soutenir les élus sensibles à ces enjeux.
- **Clément Briandet (FNCAUE)** confirme que 600 élus ont été formés et souligne l'intérêt de créer des espaces de synergie entre élus et administrations ; il appelle à relancer et intensifier la formation en 2026.
- **Christophe Degruelle** appelle à la vigilance sur l'idée que « les élus ne comprennent pas » ; il souligne la réciprocité du constat, à savoir que les contraintes des élus ne sont pas nécessairement comprises par les

paysagistes ; il fait observer par ailleurs que le terme d'« archipel » revêt parfois une connotation négative dans le débat public, notamment tel que popularisé par Jérôme Fourquet. **Bertrand Folléa** indique que Jérôme Fourquet est le seul à l'utiliser à contresens.

Paysage et santé (Gilles RUDAZ, collaborateur scientifique à l'Office fédéral de l'environnement - Suisse)

Le lien entre paysage et santé est encore peu connu. **Gilles Rudaz** a rédigé un rapport d'expert sur le thème pour le compte du Conseil de l'Europe. Sur la base de ce rapport, une recommandation, composée de 12 lignes directrices, a été élaborée et adoptée le 26 février 2025 par le Comité des Ministres. La Convention du paysage n'abordait pas explicitement la santé : la lacune est ainsi comblée.

La définition de la santé selon l'OMS consiste à réunir bien-être physique, mental et social. Le paysage (selon la Convention de Florence) inclut les paysages ordinaires, quotidiens, la qualité de vie et le bien-être ; la qualité de vie intègre une perception multisensorielle (pas uniquement la vue ; par exemple le bruit routier, le chant des oiseaux...).

Le pouvoir thérapeutique du paysage est souligné *via* :

- Des études qui ont établi une corrélation entre vue arborée en hôpital et réduction de la durée des séjours. Y compris moins d'analgésiques, moins de micro complications et d'humeur plus agréable.
- Des pratiques comme les bains de forêt (Shinrin-yoku).

Des arguments économiques et politiques président à cette assertion :

- Le paysage n'est pas un frein au développement économique ; il réduit les coûts de santé car la qualité paysagère donne envie de bouger (et l'inactivité physique coûte environ 27 Md\$ / an).
- Des initiatives type « Nature Prescriptions » (Royaume-Uni).
- Le rôle des espaces ouverts urbains sont propices pour l'activité physique et l'amélioration de la qualité paysagère donne envie de bouger, augmente la motivation et l'activité physique (voir texte de la conseil fédéral 2020-2030 sur la santé)

L'approche holistique *One Health* considère que les santés humaine, animale et environnementale sont indissociables. S'affirment des coordinations inter-départements en Suisse pour des espaces ouverts de qualité intégrant un axe santé assumé. Le paysage permet cette approche holistique.

Quelques exemples sont cités : la ville d'Yverdon les Bains : espaces publics à cinq minutes de chez soi. Le projet Seniors et paysage dans le village de Château-d'Oex dans les Alpes vaudoises (balades de diagnostic paysager).

Un point d'alerte : la pression urbaine et la perte de 1 % d'espaces verts par an en ville en Suisse. S'affirme le rôle crucial de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'architecture du paysage pour préserver les espaces verts, jouer avec les lisières au regard des enjeux futurs que sont le changement climatique, les îlots de chaleur. Si on améliore la qualité des paysages, les gens vont sortir et seront en meilleure santé. De même, en ressentant un attachement au lieu, un attachement identitaire, la santé mentale sera meilleure.

Échanges avec les participants :

- **Perrine Mallet (DDTM 62)** : La santé constitue un argument décisif pour élargir l'adhésion des citoyens, à travers l'exercice de planification (paysages, espaces de rencontres, de santé et de sport, conditionnent un certain cadre de vie). Toutefois, pour certains décideurs, l'« optimisation du foncier » et la rentabilité économique priment. Comment faire ?
- **Françoise Avril (DREAL Normandie)** : Doit être soulignée l'importance du lien entre la dimension culturelle du paysage et la santé. **Gilles Rudaz** indique que ce lien est souvent méconnu, mais il existe un intérêt croissant vis-à-vis de celui-ci en Europe et en Suisse.

- **Nicolas Dessort (CAUE Alsace)**: Le lien entre paysage et mobilité est important (via les paysages traversés); les aménagements de qualité paysagère incitent à se déplacer à pied, incitent aux déplacements « doux ».
- **Philippe Bodenan (DDT 41)** : L'approche du paysage est souvent perçue comme élitiste, car cher et beau. Aborder le paysage *via* l'angle de la santé parle à l'individu et aux publics modestes. **Gilles Rudaz** précise que le paysage couvre tout le territoire (y compris les zones commerciales et les axes routiers). Il apprécie cette dimension sociale abordée ici, traitant de justice spatiale. Un joli chantier en perspective.
- **Alain Guglielmetti (DREAL Occitanie)** : Est posée la question de la péréquation entre investissement local versus bénéfices en termes globaux de santé. Peut-on chiffrer un retour sur investissement ? **Gilles Rudaz** indique qu'en Suisse, ont été mis en place des conseils gratuits aux communes pour objectiver cette plus-value.

Table ronde

Participants :

- **Béatrice Gilet**, directrice., Syndicat mixte du **SCoTAM** (SCoT de l'agglomération messine) – Grand Prix national du paysage 2014.
- **Sandrine Guiheneuf**, directrice du **PNR du Marais Poitevin**.
- **Lydie Bayle**, **DREAL** Nouvelle-Aquitaine, **inspectrice des sites**.
- **Thibaut Gaborit**, responsable du service **patrimoine naturel**, Département d'Ille-et-Vilaine.
- **Christophe Degruelle**, président de la **Communauté d'agglomération de Blois**.

La table ronde est structurée en trois séquences. La première consiste en la présentation du territoire et la stratégie de positionnement du paysage vis-à-vis du projet territorial. La seconde relate des exemples opérationnels. La troisième porte sur les conditions de réussite.

Intervention de Béatrice Gilet (SCoTAM – SCoT de l'agglomération messine) :

Le territoire du SCoTAM est constitué de 7 intercommunalités, 224 communes, structuré avec une métropole au centre, Metz, une couronne périurbaine étendue et des espaces ruraux. L'ambition affichée s'exprime ainsi: « *territoire en bonne santé, habitants en bonne santé, entreprises en bonne santé* ». La définition élargie du paysage désigne « ce qu'on voit », pas uniquement les « beaux » sites, et couvre toute la palette (du vert/bleu au blanc/gris), ... jusqu'au rose pour la sensibilisation au cancer du sein. L'expression « *intégrer le paysage* » est à bannir au profit de « *baser les projets sur une démarche paysagère* » (éviter la « couche de vert »). Le paysage doit permettre de mettre en cohérence toutes les thématiques sectorielles : commerce, foncier, eau, énergie, biodiversité, risques, logement, mobilité...

En lien avec la mobilité : des itinéraires pour modes doux, ombragés ; traitement des abords,

En lien avec les eaux pluviales : éviter les grosses constructions des ouvrages techniques, penser aux périodes sèches, faire le lien avec la biodiversité.

Engager une discussion sur la qualité des paysages est moins clivant qu'une entrée avec « vous avez droit à 1,5 ha ». Et au final, les consommations d'espaces sont moindres que le plafond envisagé.

Les calendriers de révision du SCoT et d'élaboration du plan paysage ont été coordonnés de manière à ce que les deux démarches s'auto-alimentent, ce qui a permis de définir des objectifs de qualité paysagère de niveau PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et DOO (document d'orientation et d'objectifs) du SCoT. En 2014, le paysage était « la 5ème roue du carrosse » ; en 2017, avec plus de 50 % de périmètre, il devient fil rouge de la révision (outil fédérateur et non clivant). Le Plan Paysage intègre les trois axes qui intéressent le plus les 224 communes : lisibilité territoriale, régularisation des friches, adaptation au changement. C'est un travail de longue haleine. En 2024, le Grand Prix national du paysage a été décerné à la démarche en raison de son caractère prospectif, à la méthode de co-construction entre la collectivité et l'équipe des paysagistes. Il est à signaler que la démarche n'est pas finie...

La réussite suppose une remise en question des pratiques, l'approche des perceptions, des émotions dans les échanges avec les élus (c'est nouveau), l'organisation de chantiers participatifs où se mêlent élus et habitants, la co-construction de

nouvelles méthodes, l'inscription dans le temps long, au-delà des mandats électoraux. Le foncier est un sujet clivant : il a été choisi de travailler en 3D, d'aller sur le terrain (comment voit-on d'un sommet ? d'une route ? d'un village ?). Cela prend du temps, mais cela évite les recours.

Intervention de Sandrine Guiheneuf (PNR du Marais Poitevin) :

Le PNR constitue le plus grand marais atlantique français, un paysage artificiel façonné par l'homme (8 200 km de voies d'eau, environ 80 communes, 200 000 ha) réceptacle d'un vaste bassin versant. L'essentiel du territoire est agricole, également touristique et résidentiel. Une grande diversité le caractérise : périmètre PNR, site classé, Grand Site de France, une partie maritime, un patrimoine bâti, des milliers de prairies naturelles et 400 000 frênes têtards. S'affirme un rapport intime à l'eau. Les secteurs agricole, touristique et résidentiel présentent d'importants enjeux économiques. C'est un paysage en mouvement, lié aux usages. Par exemple, la restauration des voies d'eau permet l'accès aux prés pour l'estive des vaches. La bourse au bûcheronnage permet de produire du bois de chauffage. La reconquête et la découverte du patrimoine lié à l'eau ; les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

La stratégie est de préserver et valoriser les paysages à toutes les échelles *via* la connaissance, la formation, les conseils ad hoc, les outils d'aide à la décision, la suppression des aménagements « banalisants » (publicité, clôtures PVC), sans muséifier pour autant. L'enjeu est de faire de ce paysage historique, patrimonial et en mouvement, le socle de la stratégie de développement. Ceci se traduit par la connaissance, notamment par les élus, mais aussi les nouveaux habitants, des grandes stratégies, que ce soit en termes d'urbanisme, de plan climat, pour favoriser une lecture d'un paysage patrimonial sans mise sous cloche pour autant.

En termes de conditions de réussite, il convient de souligner qu'il n'y a pas de bonne mise en œuvre de protection réglementaire sans projet et évidemment sans acteur pour les porter. Le deuxième élément tient à la volonté politique associée aux compétences techniques.

Intervention de Lydie Bayle (DREAL Nouvelle-Aquitaine, inspectrice des sites) :

Est rappelé l'objectif de la loi de 1930 (politique des sites), à savoir la protection des monuments naturels et sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Deux niveaux de protection coexistent :

- Les sites classés : environ 2 % du territoire national (2 700 sites) avec la nécessité d'une autorisation préalable obligatoire pour toute modification des lieux.
- Les sites inscrits : environ 3 % du territoire national (4 800 sites) constituant un outil de surveillance de l'évolution du territoire supposant une déclaration préalable et l'avis simple de l'ABF.

Un focus est fait sur les Landes dont 0,3 % du territoire est en sites classés (25 sites) et 14 % en sites inscrits (140 000 ha, dont 120 000 ha d'étangs landais). La superposition avec la loi *Littoral* induit une présomption d'espace remarquable. Les principaux enjeux sont la pression urbaine, l'étendue des sites inscrits, l'objectif de requalification et de recentrage vers des périmètres plus restreints mais mieux protégés.

Les missions de l'inspecteur des sites sont rappelées : la **protection** (inscription, classement, prise en compte des Servitudes d'utilité publique), la **gestion** (instruction des autorisations, conseil, accompagnement des projets), le **contrôle** (police administrative et judiciaire), la **connaissance** (atlas de paysages, observatoires photographiques). La finalité est d'assurer la conciliation des usages et la préservation, sans « mise sous cloche ».

Au titre des exemples opérationnels, sont présentés, sur le site classé de l'étang de Léon, l'aménagement des abords de l'étang et la remise en état d'un site classé.

Les conditions de réussite analysées à partir du réaménagement du camping « Aurilandes » (Site classé des abords de l'étang d'Aureilhan) supposent la conviction de l'élus et son accompagnement le plus en amont possible.

Intervention de Thibaut Gaborit (Département d'Ille-et-Vilaine) :

L'intervention consiste en l'illustration de la diversité paysagère via cinq photos issues de l'observatoire photographique départemental : **la côte**, très limitée, avec une présence agricole marquée, **la Rance**, fleuve côtier, et son barrage hydroélectrique, **le bocage**, **le patrimoine bâti**, **la métropole rennaise et plusieurs centres urbains très importants**.

La stratégie repose sur la production et la mise à disposition de connaissances, à travers un atlas des paysages, des observatoires photographiques à différents niveaux et vers différents publics, des outils d'aide à la décision (sessions de formation et de sensibilisation à l'attention des services et des élus des collectivités locales, itinéraires, balades paysagères, partenariat entre la Région et l'Université de Rennes II, guide pour l'élaboration d'un PLUI paysage, action portée par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne de mobilisation des citoyens par l'intermédiaire d'une compagnie théâtrale).

Accompagner et sensibiliser les acteurs locaux en mobilisant les habitants constitue un point majeur pour avancer collectivement et faire du paysage la base de toute approche de développement du territoire.

Intervention de Christophe Degruelle (Agglomération de Blois) :

L'image présentée est celle du **cheval de Troie**, illustration de la thématique générale selon laquelle le paysage est matrice du projet territorial.

Le périmètre de la communauté d'agglomération couvre 43 communes, 110 000 habitants, le SCoT du Blaisois, la communauté de communes de Grand-Chambord. L'agglomération est très structurée par la Loire. En 2000, la Loire a été classée au patrimoine mondial. La ville de Blois accueille l'École nationale supérieure de la nature et du paysage qui forme les paysagistes DPLG.

Depuis 2008, il y a une montée en puissance en termes de mobilisation sur les questions du paysage avec le recrutement d'une ingénieure paysagiste dont la première mission a été de porter l'opération « Fenêtre sur Loire ». Il s'agissait de réintroduire cette vision sur le fleuve classé au patrimoine mondial de l'UNESCO pour que les élus et la population en prennent pleinement conscience.

Il y a eu des cours sur la géopolitique du paysage. Et également la candidature à l'appel à projets « Plan Paysage ».

Les quatre documents articulés qui se font écho sont le *plan paysage*, le *SCOT* (le premier SCOT validé en 2016 posait comme base l'identité paysagère du Blaisois, socle pour le projet de territoire), le *projet de territoire* qui reprenait les grandes orientations du SCOT, le *PLUi HD* (habitat et déplacement). Le plan paysage a permis d'identifier onze valeurs paysagères autour de la Loire et des châteaux (nombreux sur le périmètre), de la particularité de paysages de grande culture au nord avec les grandes forêts domaniales et la viticulture. L'activité maraîchère est également très présente. Il était important de montrer que la qualité paysagère, ce n'est pas « *un truc pour les riches, pour les privilégiés* ».

L'enjeu paysage est porté à 80 % par les collectivités, par les élus.

Dans les opérations menées ou en cours, on peut noter le « projet agricole naturel urbain » sur 350 ha, le Central parc de Blois, la désurbanisation préventive pour éviter les inondations et des opérations plus modestes (des rues jardins : la communauté d'agglomération assure une AMO aux communes, +1000 arbres pour le climat pour enclencher la dynamique, un concours photos (la plus moche, la plus belle), un comice agricole avec la chambre d'agriculture, le grand public...

Le portage politique et la gouvernance sont majeurs en tant que première condition de réussite.

La deuxième condition est la qualité de l'ingénierie du dialogue (avoir un paysagiste en collectivité), l'intervention d'un paysagiste conseil, d'un AMO ou d'un bureau d'études ne pouvant être considérés comme suffisante. Les élus doivent être formés, sensibilisés, accompagnés. Les professionnels de l'aménagement doivent apprendre à mieux comprendre les contraintes et projets des élus. Cette connaissance mutuelle est nécessaire. Sous l'impulsion du collectif « Paysages après Pétrole », une synthèse d'une dizaine de pages a été produite visant à favoriser le dialogue entre élus et professionnels du paysage.

La troisième condition réside dans la question de la durée des mandats qui pose un débat. Ne raisonner qu'à l'échelle d'un mandat implique que de nombreux dossiers sont mal appréhendés.

Échanges avec les participants :

Les échanges portent sur la nécessaire sensibilisation des préfets et sous-préfets à la question paysagère, symétriquement à celle des élus. Un certain nombre de services de l'État peuvent en effet se heurter à des positions des préfets ou sous-préfets peu acculturés au sujet. Christophe Degruelle souligne en outre le fait que les préfets et les sous-préfets ne restent pas assez longtemps en poste et que la mobilité du corps préfectoral est trop rapide, situation qu'aggrave la réforme récente de la Haute fonction publique.

Conclusion en quelques points clés (Brigitte Baccaïni et Christine Mesurolle)

- Réaffirmation du **paysage comme fil conducteur et matrice** des projets territoriaux. Le paysage doit s'affirmer comme **méthode structurante** de la transition, et non comme « couche décorative ».
- Nécessité de la **transversalité**, de la **concertation**, de la **prise en compte du sensible** et des **interrelations**. L'argument **santé** est un **levier puissant** pour élargir l'adhésion et justifier les investissements.
- Importance de la durée pour des démarches paysagères, au-delà d'un voire plusieurs mandats électoraux.
- Priorité à la **formation** et à l'**outillage** des acteurs locaux (dont les élus et services) pour **essaimer** la démarche. Besoin de « **désiloter** » les approches, de **former massivement** et de **créer un langage commun**.
- Force de la métaphore de l'**archipel** pour penser l'**interface** entre **urbain et naturel, société et vivant**, et promouvoir des projets **sobres, adaptatifs et résilients**. Protéger sans **muséifier** : articuler **protection, usages et qualité de vie**.

Liste des participants

NOM Prénom	SERVICE
	DDT 73
	PNR Brenne
	DDT 77
	DDT 54
	CAUE 07
AVRIL François	DREAL Normandie
BABIN Julie	DDT 61
BACCAINI Brigitte	IGEDD/ESPD
BAYLE Lydie	DREAL Nouvelle Aquitaine
BELOT Christophe	DREAL Nouvelle Aquitaine
BODENAN Philippe	DDT 41
BOURRIER Isabelle	DDT 82
BOUSCARI Laurent	DDT 46
BRES Jean-Sébastien	DDT 02
BRIANDET Clément	Paysagiste (78) + Fédération française des CAUE
CABRIE Nathalie	DDT 46
CANCHON Isabelle	DREAL Haut-de-France
CANDELIER Catherine	IGEDD/HACS
CASSAR Yoan	DREAL Occitanie
CATEL Corentin	DDT 77
CHEVALIER Ester	CAUE Alsace
COSSU Nathalie	CEREMA
De LARY	GIPREB – Etang de Berre
De MAGALHAES Delfina	IGEDD/MIGT Metz
De ROCQUIGNY Marie-Camille	Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis
de STOPPELEIRE Sophie	DREAL Nouvelle Aquitaine
DEGRUELLE Christophe	Communauté d'agglomération de Blois
DELANCE Corinne	DDT 54
DESCHAMPS Jeanne-Louise	DDT 87
DESSORT Nicolas	CAUE d'Alsace
DIAZ Isabel	DDT 40
DOMERGUE Magali	IGEDD/TEC
EGGENSCHWILLER Christophe	DDT 70
FLEURY-JAGERSCHMIDT Emilie	DGALN - UP2
FOLLEA Bertrand	paysagiste
FOUCHER Hélène	IGEDD/MRR
GABORIT Thibaut	Département d'Ille-et-Vilaine
GENTET Richard	DREAL Nouvelle Aquitaine
GERIN Sophie	DREAL Hauts de France
GHESQUIERE Priscille	DDTM 22

GILET Béatrice	SCoTAM
GIURICI Jérôme	IGEDD/MIGT Metz
GRIBELIN Patricia	IGEDD/HACS
GUGLIELMETTI Alain	DREAL Occitanie
GUIHENEUF Sandrine	PNR du Marais Poitevin
HAUBOURDIN Morgane	AURBSE (Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure)
HENTUTE Delphine	DDTM 62
HERY Mickael	DDT 54
JARDIN Isabelle	DREAL Occitanie
JOUTEUR Noël	IGEDD/MIGT Paris
KASZYNSKI Richard	DDT 02
KIM Léo	IGEDD/AE
LATTRAYE Anne-Lorraine	DGALN
LEFAUCHEUR-PELLAN Sophie	DDTM 22
LOMBARD Karine	DDT 82
MALLET Perrine	DDT 62
MAZAUBERT Emilie	DREAL Nouvelle Aquitaine
MESUROLLE Christine	IGEDD/MIGT Metz
MICHALOWSKI Emmanuel	DREAL Bretagne
MONSAINGEON Carine	DDT 71
MONTASTIER Frédéric	DREAL Bretagne
MOUCHOT Isabelle	DDT 53
MOULIN Coralie	IGEDD/HACS
NIGON-GUERITTE Meije	DDT 71
NOUALHAGUET Pierre	IGEDD/MIGT Paris
OUEDRAOGO Karine	DDT 82
PAILLAT Gilles	DREAL Bretagne
PERADON	C2A
PEZZOLI Carole	CAUE Alsace
POINAS Christel	DREAL Grand Est
PONS Anne	IGEDD/MIGT Paris
PONS Nelly	DDT 82
PUCHEU Séverine	DREAL Nouvelle Aquitaine
PUYMERAIL Jean-François	DREAL Nouvelle Aquitaine
RIPOLL Samuel	IGEDD/HACS
ROBIN Guy	IGEDD/HACS
ROSSI Anthinéa	DHUP
ROUX Valentine	DDT 81
RUDAZ Gilles	Office fédéral de l'environnement de Suisse
SAINT-GERMAIN Sabine	IGEDD/TEC
SALIN Josie	IGEDD/HACS
SASIA Geneviève	DREAL Occitanie
SCHMIT Philippe	IGEDD/HACS

THILL Caroline	DREAL Corse
VALADIER Arnaud	CEREMA
VAN COMPERNOLLE André	MRAe Grand Est
VANAGT Chloé	
VANDUICK Ludivine	DREAL Occitanie
VAUQUOIS Isabelle	DREAL Nouvelle Aquitaine
VENIANT Séverine	DREAL Hauts-de-France
WABINSKI Jérôme	IGEDD/MIGT Bordeaux
WEISSE Anne	DREAL Grand Est
WILLAIME Paul	DDT 71
YAHIAOUI Matia	DDT 60